

COMPTE RENDU DU COSNEIL DU 11 JANVIER 2016

Le conseil municipal d'Uvernet-Fours, régulièrement convoqué s'est réuni le 11 janvier 2016 à 18 heures, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick BOUVET, maire de la commune.

Convocation en date du 6 janvier 2016

Etaient présents : ALLEMANDI Gérard BOISSE Sandrine ESTRAYER Philippe GOUTAGNY Michel ROUX Marius VERDIER Sylvain

Etaient absents : AYMARD Robert CAHEN Alain DEBEUX Yannick GARINO Christian LE HIR Mathilde MEYRAN Jean Jacques VAGINAY Bruno

Pouvoir (s) : CHAUVET Céline à ESTRAYER Philippe

Secrétaire de séance : GOUTAGNY Michel

Nota/ Article L 2121.17 (le conseil du 7.12.2015 n'a pu avoir lieu faute de quorum)

N°1/1/2016

OBJET/ APPROBATION DU CONSEIL DU 7 DECEMBRE 2015

Après en avoir délibéré les conseillers municipaux à l'unanimité des membres présents ou représentés , approuvent le compte rendu du conseil du 7 décembre 2015.

N°2/1/2016

OBJET/ REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le maire rappelle aux membres du conseil que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 sur la commune.

Quatre agents recenseurs sont recrutés pour faire ce travail.

Il appartient aux conseillers municipaux de fixer la rémunération de ces agents, sachant que l'INSEE dote la commune d'une somme forfaitaire de 5040 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés fixent la rémunération des agents recenseurs au SMIC en vigueur.

L'ordre du jour mentionnait « Participation au capital de la SPL » cette délibération a été retirée suite au courrier de monsieur le SOUS –PREFET en date du 8 janvier 2016, dans le cadre de la légalité des actes.